

Extrait du Code de la Démocratie Locale et la Décentralisation

Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre suffisant elle pourra après une nouvelle et dernière convocation délibérer quel que soit le nombre des membres présents sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour Conformément à l'art. L1122-13 du C.D.L.D

Nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil communal qui aura lieu à la salle des mariages de l'Hôtel de ville d'Erquelinnes.

18 janvier 2023 à 19h30

Fait à Erquelinnes, le 10 janvier 2023.

Ch. Deformation HAINAUT : HAINAUT : The Bourgmestre,

## **ORDRE DU JOUR**

## **SEANCE PUBLIQUE**

- 1. Finances MB3 ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2022 Approbation Tutelle Information.
- 2. Taxes Enlèvement des immondices Approbation Tutelle Information.
- 3. Finances CPAS Exercice 2023 Budget des services ordinaire et extraordinaire Approbation.
- 4. Personnel Agent communal Juriste (H/F/X) Lancement de la procédure de recrutement Décision.
- 5. Personnel Agent communal Réserve de recrutement Lancement de la procédure de recrutement Décision.
- 6. Accueil extrascolaire Fixation des prix des stages 2023 Décision.
- 7. Convention de mise à disposition de locaux au Patro Sainte-Anne de Bersillies-L'Abbaye Avenant Décision.
- 8. Convention de mise à disposition de locaux au Comité des Fêtes de Bersillies-L'Abbaye Résiliation Décision.

- 9. Marché de Travaux 20220006 ACHAT MATERIEL INFORMATIQUE (Téléphonie, Infrastructure, Clients légers) Approbation des conditions et du mode de passation.
- 10. Marché de Services YL2018-02 Bornage contradictoire Rue Jeanne à Solre-sur-Sambre Définition de la portée du bornage Ratification Décision.
- 11. Indication des questions posées par les conseillers communaux conformément aux articles 76 et suivants du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal d'Erquelinnes ainsi que la teneur de la réponse du Collège au cours du Conseil communal.